TH13/1/13

5.e LÉGION
DE GENDARMERIE
nationale.

9.e ESCADRON.

COMPAGNIE
du département
DE MAINE ET LOIRE.

République française.

une et indivisible.

Angers le 20 Messidor an 11 de la République française,

Le Capitaine Commandant la Gendarmerie nationale du departement de Maine et Loire,

A Monsieur Manning anglais

Monsieur

Lalettre que vous a lui le Préfet Du département, le que vous Mavez Envoié Et un peu Vasive a Lobjet de votre Démande, Mais puisquil Laisse à ma Disposition La Liberté de vous Laisser aller librement à fontainebleau pour la Caution de deux Propriétaires, Je Saisis avec Empressement cette nouvelle occasion pour vous Témoigner toute la confiance que vous mavez Inspiré.

Vous vous rendrez Lui Conséquemment Jeu Demain Dans la Matinée Si vos affaires sont Disposées pour votre départ. Comme ne pas ouvrir vous un Voiage fatiguant pour une Madame de Serrant, Il Suffira quelle le quitte un

de sa maison Mercier qui ils se rendent volontairement
auprès de laquelle vous vous rendrez directement à
Fontainebleau la quelle, Madame de Serrant, me
fera certifier votre arrivée par une autorité
compétente.

J'ai l'honneur de vous saluer

Delville

1m

A Monsieur

Monsieur Manning au

Chateau de Ferrand

A Ferrand